

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	11
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (*arrivée à 20h22*), Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE:

Madame Emma ABREU



OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS) du BUDGET ANNEXE « CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT » - EXERCICE 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1612-1 à L1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2023-05/02-05 du 07 février 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du Budget Annexe « Centre Culturel Jacques Prévert »,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,

Considérant que le BS du Budget Annexe « Centre Culturel Jacques Prévert » de l'exercice 2023 a pour objet principal l'actualisation des données budgétaires et comptables inhérentes au fonctionnement de la structure « CCJP »,**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits de fonctionnement inscrits au BP 2023,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈREArticle 1^{er}:**Section de fonctionnement**

Objet	Dépenses	Recettes	Chapitre	Nature	Fonction
Achat prestations service (achat coproduction)	-113 160,00 €		011	6042	316
Autres fournitures (téléphones portables + tablettes)	5 000,00 €		011	6068	316
Contrats de prestations de service (spectacles)	-80 614,02 €		011	611	316
Frais de formation	13 870,00 €		011	6184	316
Catalogues, imprimés et publications (tracts, flyers)	-1 000,00 €		011	6236	316
Autres charges de gestion courante (prise en charge déficits au 31/12/2022 et 31/03/2023)	255 732,79 €		65	65888	316
Cotisations – CDG CNFPT	5 000,00 €		012	6336	316
Rémunération - Personnel titulaire	-400 000,00 €		012	64111	316
Rémunération - Personnel non titulaire	275 000,00 €		012	64131	316
Supplément Familial – Indemnité Résidence	7 000,00 €		012	64132	316
Rémunération Apprentis	17 000,00 €		012	6417	316
Cotisations à l'URSSAF	-103 000,00 €		012	6451	316
Cotisations – Caisse de Retraite	14 000,00 €		012	6453	316
Autres redevances et recettes diverses (adhésion, recettes coproduction....)		-128 908,50 €	70	70388	316
Red. Services à caractère culturel (recettes spectacle)		-232 488,00 €	70	7062	316
Locations diverses (droit de place – salon gastronomique)		-16 500,00 €	70	7083	316
Subvention Etat (DRAC)		14 000,00 €	74	74718	316
Subvention – Ville de Villeparisis		434 506,27 €	74	74741	316
Participation – Autres groupements (subvention – FDVA)		-5 000,00 €	74	74758	316
Autres produits de gestion courante (Excédent reversé par l'association CCJP)		-170 783,00 €			316
TOTAL GENERAL	-105 171,23 €	-105 171,23 €			

Accusé de réception en préfecture
N° : 217705143-20230704-23-5808-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOpte après le vote suivant :

34 votants dont 11 pouvoirs

27 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance

